

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2019

---

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS1488

présenté par  
Mme Rist, rapporteure

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 1, après le mot :

« par »

insérer les mots :

« voie d' ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.